

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3867

13 décembre 2014

### SOMMAIRE

<b>AAGE V. Jensen Luxembourg</b> .....	<b>185616</b>	<b>Brasserie du Vieux Moulin S.à r.l.</b> .....	<b>185572</b>
<b>Acrat International S.A.</b> .....	<b>185616</b>	<b>Bureau d'Architecture Jean-Luc Lambert</b>	
<b>ADEPA Asset Management S.A.</b> .....	<b>185587</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>185572</b>
<b>Agriconsult</b> .....	<b>185616</b>	<b>Buzzeff Holding S.A.</b> .....	<b>185572</b>
<b>Alaskan S.à r.l.</b> .....	<b>185616</b>	<b>e-Guide S.à r.l.</b> .....	<b>185570</b>
<b>Alma Soparfi S.A.</b> .....	<b>185573</b>	<b>epass s.à.r.l.</b> .....	<b>185586</b>
<b>Alokan S.à r.l.</b> .....	<b>185578</b>	<b>epass s.à.r.l.</b> .....	<b>185586</b>
<b>Alonely S.A.</b> .....	<b>185578</b>	<b>e-Space S.à r.l.</b> .....	<b>185570</b>
<b>Altuma S.A.</b> .....	<b>185587</b>	<b>Fondation Ligue H.M.C.</b> .....	<b>185575</b>
<b>Amazon Media EU S.à r.l.</b> .....	<b>185582</b>	<b>Fondation Ligue H.M.C.</b> .....	<b>185574</b>
<b>Amelia &amp; Associates S.A.</b> .....	<b>185572</b>	<b>Fondation Ligue H.M.C.</b> .....	<b>185574</b>
<b>Amplion Investholding S.à r.l.</b> .....	<b>185580</b>	<b>Fonds Nova Naturstrom A.s.b.l.</b> .....	<b>185574</b>
<b>Anabase S.A. SPF</b> .....	<b>185572</b>	<b>Interbois S.A.</b> .....	<b>185577</b>
<b>Anadarko Global Energy S.à r.l.</b> .....	<b>185573</b>	<b>Intranor S.A.</b> .....	<b>185576</b>
<b>Ancelux Topco S.C.A.</b> .....	<b>185570</b>	<b>IOF Real Estate France S.à r.l.</b> .....	<b>185576</b>
<b>Andiame S.A.</b> .....	<b>185581</b>	<b>IOF Real Estate Luxembourg S. à r.l.</b> ...	<b>185576</b>
<b>Antenor S.A.</b> .....	<b>185581</b>	<b>KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l.</b> ....	<b>185576</b>
<b>APN CF (No. 1) SICAV-FIS</b> .....	<b>185587</b>	<b>Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b>	
<b>AptarGroup International Holding S.à r.l.</b>		.....	<b>185588</b>
.....	<b>185582</b>	<b>Sogel</b> .....	<b>185571</b>
<b>Arcange REIM</b> .....	<b>185581</b>	<b>Ulderich S.A.</b> .....	<b>185615</b>
<b>ArcelorMittal International</b> .....	<b>185581</b>	<b>Valeur S.A.</b> .....	<b>185577</b>
<b>Aries S.A.</b> .....	<b>185570</b>	<b>Van Dale Holding S.A.</b> .....	<b>185577</b>
<b>A.S. Immo S.A.</b> .....	<b>185570</b>	<b>VF Finance s.à r.l.</b> .....	<b>185577</b>
<b>Berckenrode Investment S.A.</b> .....	<b>185573</b>	<b>Yoffi Invest S.A. SPF</b> .....	<b>185586</b>
<b>Black &amp; Decker Limited S.à r.l.</b> .....	<b>185573</b>	<b>Zoji La Ventures S.A., S.P.F.</b> .....	<b>185586</b>

**e-Guide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1232 Howald, 53, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 111.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014189917/10.

(140211436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**e-Space S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5371 Schuttrange, 9, An der Uecht.

R.C.S. Luxembourg B 114.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014189918/10.

(140211400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**A.S. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.539.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014189921/14.

(140211899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Aries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.356.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Novembre 2014.

Aries S.A.

M. Caballero

Director

Référence de publication: 2014189944/14.

(140212097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Ancelux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ancelux S.à r.l .  
Gérant  
Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2014189939/13.

(140211449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Sogel, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.282.

L'an deux mille quatorze, le sept novembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est tenue

l'assemblée générale de la société anonyme SOGEL, avec siège à L-8399 Windhof, 7, rue de l'Industrie, immatriculée au RCSL sous le numéro B 5.282,

constituée aux termes d'un acte notarié du 09 février 1951 publié au Mémorial C numéro 20 du 19 mars 1951 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 22 juillet 2009, publiée au Mémorial C numéro 1653 du 27 août 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas PRETEMER, administrateur de sociétés, demeurant à Holzem,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Diferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

*Modification statutaire:*

L'assemblée décide de supprimer les titres au porteur et de donner aux actions la forme nominative.

L'article 6 des statuts sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives.»

Monsieur PRETEMER ici présent est mandaté de surveiller, respectivement de procéder à toutes les opérations nécessaires afin de mettre la situation en conformité avec la présente décision, incluant notamment l'annulation des titres émis et la mise en place du registre d'actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. PRETEMER, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 11 novembre 2014. Relation: CAP/2014/4331. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187952/44.

(140209992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

---

**Amelia & Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 105.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014189966/10.

(140211473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Anabase S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 170.820.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

*Pour: ANABASE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014189968/14.

(140211638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Brasserie du Vieux Moulin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9164 Bourscheid, Buurschter Millen.  
R.C.S. Luxembourg B 152.278.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190011/10.

(140212402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Buzzeff Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 156.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 26/11/2014.

Référence de publication: 2014190016/10.

(140212062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Bureau d'Architecture Jean-Luc Lambert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4408 Belvaux, 84, rue Waassertrap.  
R.C.S. Luxembourg B 81.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190015/10.

(140211491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014190006/13.

(140212254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Berckenrode Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014189999/13.

(140211818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Alma Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.

R.C.S. Luxembourg B 107.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014189961/10.

(140211492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Anadarko Global Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.140.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Signatures*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014189937/14.

(140211709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Fonds Nova Naturstrom A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.  
R.C.S. Luxembourg F 620.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 31 octobre 2014 que:

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 2, Domaine du Schlassgoard, L-4327 Esch-sur-Alzette. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 octobre 2014.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014190229/15.

(140211631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Fondation Ligue H.M.C., Fondation.**

Siège social: L-8301 Capellen, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 42.

—  
*Bilan 2013*

ACTIF		PASSIF	
C. Actif immobilisé . . . . .	0,00	A.I. Capital souscrit . . . . .	24.789,35
D Actif circulant . . . . .	3.311.102,14	V. Résultats reportés . . . . .	3.741.515,27
		VI: Résultat de l'exercice . . . . .	-457.674,98
		C Dettes . . . . .	2.472,50
TOTAL ACTIF: . . . . .	<u>3.311.102,14</u>	TOTAL PASSIF: . . . . .	<u>3.311.102,14</u>

*Compte P&P 2013*

A. CHARGES		B. PRODUITS	
2. Autres charges externes . . . . .	2.472,50	1. Montant net du chiffre d'affaires . . . . .	148.915,50
6. Corr.val. sur immobilisations financières . . . . .	1.170,00	6. Produits des immobilisations financières . . . . .	101.374,80
8. Intérêts et autres charges financières . . . . .	6.122,78		
Charges exceptionnelles . . . . .	<u>698.200,00</u>	Perte de l'exercice . . . . .	<u>457.674,98</u>
TOTAL CHARGES: . . . . .	<u>707.965,28</u>	TOTAL PRODUITS: . . . . .	<u>707.965,28</u>

*Budget 2014*

A. CHARGES		B. PRODUITS	
Dépenses . . . . .	20.000,00	Recettes . . . . .	50.000,00
Bénéfice . . . . .	<u>30.000,00</u>		
TOTAL CHARGES: . . . . .	<u>50.000,00</u>	TOTAL PRODUITS: . . . . .	<u>50.000,00</u>

Référence de publication: 2014190227/28.

(140211310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Fondation Ligue H.M.C., Fondation.**

Siège social: L-8301 Capellen, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 42.

—  
*Bilan 2011*

ACTIF		PASSIF	
C. Actif immobilisé . . . . .	1.428.573,25	A Capital souscrit non versé . . . . .	24.789,35
D Actif circulant . . . . .	1.471.724,63	A Fonds associatifs et réserves . . . . .	2.873.208,53
		C Dettes . . . . .	2.300,00

185575

TOTAL ACTIF: ..... 2.900.297,88      TOTAL PASSIF: ..... 2.900.297,88

*Compte P&P 2011*

A. CHARGES		B. PRODUITS	
2. Autres charges externes .....	2.327,00	1. Montant net du chiffre d'affaires .....	50.885,38
6. Corr.val. sur immobilisations financières .....	11.422,95	6. Produits des immobilisations financières .....	3.262,98
8. Intérêts et autres charges financières .....	691,75	8. Autres intérêts et autres produits financiers ....	14.329,83
BENEFICE NET: .....	<u>54.036,49</u>		
TOTAL CHARGES: .....	<u>68.478,19</u>	TOTAL PRODUITS: .....	<u>68.478,19</u>

*Budget 2012*

A. CHARGES		B. PRODUITS	
Dépenses .....	20.000,00	Recettes .....	50.000,00
Bénéfice .....	<u>30.000,00</u>		
TOTAL CHARGES: .....	<u>50.000,00</u>	TOTAL PRODUITS: .....	<u>50.000,00</u>

Référence de publication: 2014190228/27.

(140211311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Fondation Ligue H.M.C., Fondation.**

Siège social: L-8301 Capellen, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 42.

*Bilan 2012*

ACTIF		PASSIF	
C. Actif immobilisé .....	2.021.753,75	A.I. Capital souscrit .....	24.789,35
D Actif circulant .....	1.746.965,87	V. Résultats reportés .....	2.873.208,53
		VI: Résultat de l'exercice .....	868.306,74
		C Dettes .....	<u>2.415,00</u>
TOTAL ACTIF: .....	<u>3.768.719,62</u>	TOTAL PASSIF: .....	<u>3.768.719,62</u>

*Compte P&P 2012*

A. CHARGES		B. PRODUITS	
1. Consommation march & mat.premières .....	233,80	1. Montant net du chiffre d'affaires .....	675.576,07
2. Autres charges externes .....	2.530,00	4. Reprises de correction de valeur .....	7.093,27
6. Corr.val. sur immobilisations financières .....	7.081,72	5. Autres produits d'exploitation .....	165
8. Intérêts et autres charges financières .....	807,08	6. Produits des immobilisations financières .....	177.675,76
BENEFICE NET: .....	<u>868.306,74</u>	8. Autres intérêts et autres produits financiers ....	<u>18.449,24</u>
TOTAL CHARGES: .....	<u>878.959,34</u>	TOTAL PRODUITS: .....	<u>878.959,34</u>

*Budget 2013*

A. CHARGES		B. PRODUITS	
Dépenses .....	20.000,00	Recettes .....	50.000,00
Bénéfice .....	<u>30.000,00</u>		
TOTAL CHARGES: .....	<u>50.000,00</u>	TOTAL PRODUITS: .....	<u>50.000,00</u>

Référence de publication: 2014190226/30.

(140211309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**KEY Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 136.835.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014190342/13.

(140212026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**IOF Real Estate France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 161.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 123.748.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014190315/13.

(140212245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**IOF Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.733.025,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 117.314.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014190316/13.

(140212244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Intranor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 106.455.

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social de la Société de manière extraordinaire en date du 24 octobre 2014 que Maître Cécile Hestin demeurant professionnellement au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg a été nommée administrateur de la Société en remplacement de Maître Philippe Morales, démissionnaire.

Son mandat d'administrateur de la Société prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2018.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.  
*Pour la Société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014190313/16.

(140212409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---



**Interbois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 32.242.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.  
Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014190306/14.

(140211900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Van Dale Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 57.331.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.  
Signature  
Le mandataire

Référence de publication: 2014190755/13.

(140212346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**VF Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 100.676.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Novembre 2014.  
VF Finance S.à r.l.  
Patrick van Denzen  
Gérant A

Référence de publication: 2014190757/14.

(140212218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Valeur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 127.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190754/10.

(140211873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Alokan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 92.593.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2014:*

L'Assemblée appelle aux fonctions de gérant Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg pour une durée indéterminée.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014190852/14.

(140213312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**Alonely S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 117.147.

In the year two thousand fourteen,

On the twenty-ninth day of the month of October,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ALONELY S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.147, having its registered office at 32 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 14<sup>th</sup> June 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1561 dated 17<sup>th</sup> August 2006, lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 24<sup>th</sup> October 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 35 dated 4<sup>th</sup> January 2014 (hereinafter referred to as the "Company").

The meeting was opened with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette,

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of this Extraordinary General Meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company in an amount of five hundred fifty thousand euro (EUR 550,000) in order to bring the Company share capital from its current amount of twelve million five hundred thousand euro (EUR 12,500,000) to the amount of eleven million nine hundred fifty thousand euro (EUR 11,950,000) without cancelling any of the shares with no par value held by Buccleuch Property (Germany) Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, with registered office at Buccleuch Property Estate Office, Weekley, Kettering, Northamptonshire NN16 9UP, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 05972119 (hereafter the "Second Shareholder");

2. Reimbursement of the amount of five hundred fifty thousand euro (EUR 550,000) to the Second Shareholder;

3. Amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company (the "Articles");

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have received due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to reduce the Company share capital in a total amount of five hundred fifty thousand euro (EUR 550,000) in order to bring the Company share capital from its current amount of twelve million five hundred thousand euro (EUR 12,500,000) to the amount of eleven million nine hundred fifty thousand euro (EUR 11,950,000) without cancelling any of the shares with no par value held by the Second Shareholder.

*Second resolution*

The general meeting resolved to refund the Second Shareholder with an amount of five hundred fifty thousand euro (EUR 550,000), which amount shall be paid in cash.

*Third resolution*

Further to the resolutions passed above, the general meeting resolved to amend and replace the first paragraph of article 3 of the Articles of the Company, which shall henceforth have the following wording:

**Art. 3. (First paragraph).** "The share capital is fixed at eleven million nine hundred fifty thousand euro (EUR 11,950,000), divided into nine thousand (9,000) shares without a nominal value."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxy and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxy signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALONELY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.147, ayant son siège social au 32 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1561 du 17 août 2006, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 35 du 4 janvier 2014 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000) pour ramener le capital social de son montant actuel de douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000) à onze millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 11.950.000) sans annuler aucune des actions sans valeur nominale détenues par Buccleuch Property (Germany) Limited, société à responsabilité limitée de droit britannique, ayant son siège social à Buccleuch Property Estate Office, Weekley, Kettering, Northamptonshire NN16 9UP, Royaume-Uni, immatriculée auprès du «Registrar of Companies for England and Wales» du Royaume-Uni sous le numéro 05972119, (ci-après le «Deuxième Actionnaire»);

2. Remboursement du montant de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000) au Deuxième Actionnaire;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société (ci-après les «Statuts»);

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur".

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Dès lors, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000) pour ramener le capital social de son montant actuel de douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000) à onze millions neuf cent cinquante mille euros (11.950.000) sans annuler aucune des actions sans valeur nominale détenues par le Deuxième Actionnaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide du remboursement au Deuxième Actionnaire du montant de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000), lequel montant sera remboursé en espèces.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'assemblée générale décide de modifier et remplacer le premier paragraphe de l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (Premier paragraphe).** Le capital social est fixé à onze millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 11.950.000), divisé en neuf mille (9.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît les langues anglaise et française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014190853/133.

(140212524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**Amplion Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M: Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.407.

Suivant la convention de vente de parts sociales signée du

28 novembre 2014

il résulte que l'associé unique est

CITADELLE CORPORATE SERVICES S.à R.L.

6 rue Henri M. Schnadt

L-2530 Luxembourg

Registre de Commerce

Section B No. 165.453

pour 100 parts sociales à concurrence de 100 % de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Référence de publication: 2014190857/18.

(140212796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**Andiame S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 121.262.

---

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Référence de publication: 2014190858/10.

(140213173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**Antenor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.173.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social à Luxembourg, le 07 novembre 2014*

1. La démission de Monsieur VEGAS-PIERONI Louis de son poste d'administrateur est acceptée.

2. Monsieur BELLANDI Maurizio, né le 13.10.1965 à PRATO (Italie), domicilié à Viale Piave, 27, I-59100 PRATO (Italie) est nommé nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour une période d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015

Pour extrait sincère et conforme

ANTENOR S.A.

Référence de publication: 2014190862/15.

(140213142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**ArcelorMittal International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 3.983.

---

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Alain LE GRIX, administrateur.

Dorénavant, le Conseil d'administration se composera comme suit:

- Monsieur Daniel MULL
- Monsieur Ranganathan RAVI
- Monsieur Rajesh SAIGAL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190835/15.

(140213143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**Arcange REIM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.242.

---

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a décidé en date du 20 novembre 2014 de nommer avec effet immédiat et en remplacement de Monsieur Sansal Ozdemir, Monsieur Eric Chinchon, né le 22 janvier 1980 à Fontenay-sous-Bois. France et résidant professionnellement au 16, rue JP Brasseur. L-1258 Luxembourg. Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société, et ce, pour une période prenant fin à la date de la première assemblée générale des actionnaires de la Société se tenant en 2015.

Il en résulte que depuis le 20 novembre 2014 le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Michael Sledj;
- Monsieur Selim Saykan;
- Monsieur Sebastien Bertin; et
- Monsieur Eric Chinchon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

*Pour la Société*

- / ARCANGE REIM S.A.

Signature / Sellin Saykan

- / *Managing Director*

Référence de publication: 2014190834/24.

(140213177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**AptarGroup International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 191.362.

—  
EXTRAIT

En date du 25 novembre 2014, un changement dans l'actionariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

Les 1,500 parts sociales représentant le capital social de la Société ont été apportées par AptarGroup International L.L.C, au compte 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres) de la société AptarGroup Global Holding S.à r.l.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 1,500 parts représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

AptarGroup Global Holding S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 191.409, avec adresse 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Référence de publication: 2014190833/21.

(140212933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 112.767.

—  
In the year two thousand and fourteen on the first day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public with address at 5, rue Zénon Bernard, 4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Amazon Media EU S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.767, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public with address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 26 October 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 25621 dated 14 March 2006 (the "Company").

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, Amazon EU S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 101.818 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 1 (one) share of the Company with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 37,500 (thirty-seven thousand five hundred Euros), by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) each;
3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind;
4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euros), so as to raise the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 37,500 (thirty-seven thousand five hundred Euros) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder consisting in a full branch of activity (i.e. “partie autonome d’entreprise”), in accordance with article 308bis-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and notably composed of the assets and liabilities related to the licensed rights procurement business of the Contributor, as described in exhibit A which shall remain here annexed to be registered with this deed (the “Branch of Activity”).

#### *Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the contribution of the Branch of Activity (the “Contribution”).

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares have been fully paid up by the Contributor through the contribution in kind of the Branch of Activity.

#### *Description of the contribution*

The Contribution made by the Contributor, the pre-named company, consists in Branch of Activity in exchange of the issuance of the New Shares.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company amounts globally to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euros) and is allocated to the share capital of the Company.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is EUR 25,000 (twenty-five thousand Euros). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30 October 2014, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the Contribution's existence has been given to the Company.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 8. Capital - Shares.** The Company's capital is set at EUR 37,500 (thirty-seven thousand five hundred Euros), represented by 3 (three) shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros).”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le premier jour de novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Amazon Media EU S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.767, constituée suivant acte notarié passé par devant Maître Joseph Elvinger, notaire public résidant à 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 25621 daté du 14 mars 2006, (la «Société»).

**ONT COMPARU:**

L'associé unique, Amazon EU S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.818 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»), dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch/Alezette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'unique part sociale d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euro), représentant la totalité du capital social de la Société, est représentée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour et dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 37.500 EUR (trente-sept mille cinq-cents Euros) par l'émission de deux nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) chacune;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par voie d'un apport en nature;

4. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions 3. et 4. qui précèdent; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:



*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 37.500 EUR (trente-sept mille cinq-cents Euros) par l'émission de deux nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros), (les «Nouvelles Parts Sociales»), l'intégralité étant soumise au paiement d'un apport en nature par l'Associé Unique, consistant en l'apport d'une branche d'activité («partie autonome d'entreprise»), conformément à l'article 308bis-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et notamment composée des passifs et actifs se rattachant au «Digital activity of Amazon», comme décrit en annexe A qui restera annexée pour être enregistrée avec le présent acte (la «Branche d'Activité»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par l'apport de la Branche d'Activité (l'«Apport»).

*Intervention - Souscription - Paiement*

Interviennent ensuite l'Apporteur, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales, dont la valeur nominale totale est de 25.00 EUR (vingt-cinq mille Euros).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Apporteur au moyen de l'apport de la Branche d'Activité.

*Description de l'Apport*

L'Apport fait par l'Apporteur consiste en un apport de Branche d'Activité, en contrepartie de l'émission de Nouvelles Parts Sociales.

La valeur totale de l'apport en nature faite par l'Apporteur à la Société s'élève à un montant de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) et est affecté au capital social de la Société.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en vertu d'une déclaration de valeur d'apport en date du 30 octobre 2014, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants en cas d'augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte.

*Preuve de l'existence de l'apport*

La preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société pour qu'il soit rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 37.500 EUR (trente-sept mille cinq-cents euros), représenté par 3 parts sociales de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014190829/178.

(140212542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**epass s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9209 Diekirch, 122, Bamertal.

R.C.S. Luxembourg B 148.414.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 28 novembre 2014, que Monsieur Tom RIES, né le 16 janvier 1984 à Ettelbruck et demeurant à L-9280 Diekirch, 17 rue du Onze Septembre, a cédé les 50 parts sociales qu'il détenait dans la société EPASS SARL à Monsieur Claude FELTEN, né le 1<sup>er</sup> décembre 1983 à Luxembourg et demeurant à L-9209 Diekirch, 122A Bamertal.

Par conséquent, à compter du 28 novembre 2014, la répartition du capital social de la société EPASS SARL est comme suit:

Monsieur Claude FELTEN, précité: .....	100 parts sociales
TOTAL: .....	100 parts sociales

Diekirch, le 28 novembre 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014190812/19.

(140212789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**Zoji La Ventures S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.517.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014190787/13.

(140212386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**epass s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9209 Diekirch, 122, Bamertal.

R.C.S. Luxembourg B 148.414.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014190813/10.

(140213246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**Yoffi Invest S.A. SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.164.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour: YOFFI INVEST S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014190779/14.

(140211390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 114.721.

—  
*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 octobre 2014*

(...)

Le Conseil (...) approuva la nomination de Mr Jean-Noël Lequeue, avec domicile professionnel au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant qu'Administrateur d'ADEPA ASSET MANAGEMENT, S.A., laquelle sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

(...)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014190842/14.

(140212985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**Altuma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 97.407.

—  
Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Référence de publication: 2014190855/10.

(140213172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**APN CF (No. 1) SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.306.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 31 octobre 2014*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Oliver WOLF, administrateur de sociétés, né à Bendorf am Rhein (Allemagne), le 1<sup>er</sup> avril 1974, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu le 2 décembre 2014.

3. M. Oliver WOLF, est nommé président du conseil d'administration de la société jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu le 2 décembre 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour APN CF (No 1) SICAV-FIS

Intertrust Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014190865/19.

(140212445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

---

**Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.979.617,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.541.

—  
**DEMERGER PROPOSAL**

The board of managers of Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 161541,

(hereinafter referred to as the “Demerging Company”),

has resolved in a meeting that was held on 10 December, 2014 to convene and propose to its unitholders the demerger of the Company whereby the latter, without dissolution, will transfer part of its assets and liabilities, to a new Luxembourg company to be incorporated under the legal form of a private limited liability company with registered office to be located at 8-10, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg (the “NewCo”).

**1. Background.** Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l., is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B161541, incorporated by a deed of Mr. Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg on 9 June 2011, published in the Mémorial C under the number 2050 on 3 September 2011. The articles of association have been amended by a deed of Mr. Jean Seckler, notary residing in Junglinster on 8 February 2012, published in the Mémorial C under the number 1152 on 8 May 2012, by a deed of Mr. Jean Seckler, notary residing in Junglinster on 11 May 2012, published in the Mémorial C under the number 1786 on 16 July 2012 and by a deed of Mr. Jean Seckler, notary residing in Junglinster on 25 September 2013, published in the Mémorial C under the number 2999 on 27 November 2013 and by a deed of Mr. Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg on 29 August 2014, published in the Mémorial C under number 3270 on 6 November 2014.

The present demerger plan has been approved by the Board of Managers of the Demerging Company held in Luxembourg on 2 December, 2014 (the “Demerger Plan”) The Demerger Plan aims at achieving a reorganization of the business of the Demerging Company by separating the Moventas industrial gears business (known as Santasalo) from the Moventas wind business (known as Moventas Wind). Further to the partial demerger, the Santasalo business will be held by the NewCo.

The demerger proposed under the Demerger Plan will be carried out in accordance with articles 288 and 307 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “LSC”)

**2. Group Reorganisation.** As at the date of this demerger proposal, the structure of the Moventas group is as per the structure contained in Annex I. Prior to the demerger of the Demerging Company, a group reorganisation will take place at the level of the overseas subsidiaries and businesses (“Pre-demerger Reorganisation”) so that following the Pre-demerger Reorganisation and immediately prior to the extraordinary general meeting of the unitholders of the Demerging Company executing the proposed demerger, the group structure will be as per the structure contained in Annex II. As part of this reorganisation, the unit holders of the Demerging Company will increase their participation and subscribe for further corporate capital (the “Capital Subscription”).

Following the implementation of the demerger, the group structures for each of Moventas Wind business and Santasalo business shall be as per the structures contained in Annex III.

**3. The Demerging Company.** As at the date of this demerger proposal, the Demerging Company has a subscribed and fully paid up corporate capital amounting EUR 2,979,617 represented by:

- 173,033 class A1 Corporate Units,
- 199,417 class A2 Corporate Units,
- 173,033 class B1 Corporate Units,
- 199,417 class B2 Corporate Units,
- 173,033 class C1 Corporate Units,
- 199,417 class C2 Corporate Units,
- 173,033 class D1 Corporate Units,
- 199,417 class D2 Corporate Units,
- 173,033 class E1 Corporate Units,
- 199,417 class E2 Corporate Units,
- 173,033 class F1 Corporate Units,

199,417 class F2 Corporate Units,  
173,033 class G1 Corporate Units,  
199,417 class G2 Corporate Units,  
173,048 class H1 Corporate Units,  
199,419 class H2 Corporate Units,  
0 (nil) class I1 Corporate Units  
0 (nil) class I2 Corporate Units  
0 (nil) class J1 Corporate Units, and  
0 (nil) class J2 Corporate Units,

each corporate unit having a nominal value of one Euro (EUR 1).

Immediately prior to the proposed demerger, following the Capital Subscription, the Demerging Company will have a subscribed and fully paid up corporate capital amounting EUR 8,496,686 represented by:

173,033 class A1 Corporate Units,  
889,049 class A2 Corporate Units,  
173,033 class B1 Corporate Units,  
889,049 class B2 Corporate Units,  
173,033 class C1 Corporate Units,  
889,049 class C2 Corporate Units,  
173,033 class D1 Corporate Units,  
889,049 class D2 Corporate Units,  
173,033 class E1 Corporate Units,  
889,049 class E2 Corporate Units,  
173,033 class F1 Corporate Units,  
889,049 class F2 Corporate Units,  
173,033 class G1 Corporate Units,  
889,049 class G2 Corporate Units,  
173,048 class H1 Corporate Units,  
889,064 class H2 Corporate Units,  
0 (nil) class I1 Corporate Units  
0 (nil) class I2 Corporate Units  
0 (nil) class J1 Corporate Units, and

0 (nil) class J2 Corporate Units Immediately prior to the proposed demerger, the Demerging Company will hold the following participations in private limited liability companies:

- i. 100 % of the corporate capital of MOVENTAS HOLDINGS OY, a private limited liability company incorporated in Finland with business identification code 2397156-3 having its business address at Eteläranta 14, FI-00130 Helsinki, Finland;
- ii. 100% of the corporate capital of Moventas Wind UK Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Park Works Road, Lockwood, Huddersfield, HD 4 5DD and registered with Companies House under the number 08570817;
- iii. 100 % of the corporate capital of CB INDUSTRIAL GEARS OY, a private limited liability company incorporated in Finland with business identification code 2646194-8 with its business address at Vesangantie, 1, 40101, Jyvaskyla, Finland  
CB Industrial Gears OY is hereinafter referred to as the “Transferred Asset”.

It is proposed that the partial demerger takes place through the contribution of the Transferred Asset by the Demerging Company to NewCo. For such purpose the Transferred Asset has been valued at book value at the aggregate amount of EUR 43,909,500 (the “Aggregate Value”) according to the forecast balance sheet as of 14<sup>th</sup> January 2015 of the Demerging Company immediately prior to the proposed partial demerger and following the Pre - demerger Reorganization (the “Forecast Accounts”) which is attached as Annex V. The balance sheet of the Demerging Company dated 30 November 2014 (the “Interim Accounts”) is attached as Annex IV.

As a result of the contribution of the Transferred Asset, the corporate capital of the Demerging Company will be reduced by an amount of EUR 3,297,788 so as to bring it from its pre demerger amount of EUR 8,496,686 to an amount of EUR 5,198,898 together with a share premium amounting to EUR 144,757,307.26 and the correspondent units will be cancelled.

As part of the Reorganization the existing intercompany loans granted by the Demerging Company to its direct or indirect subsidiaries and the existing loans owed by the Demerging Company to its unitholders and currently in place shall be assigned as shown in Annex VI immediately prior to the proposed demerger.

**4. NewCo.** The board of managers of the Demerging Company suggests the unitholders to contribute EUR 3,297,788 of the Aggregate Value of the Transferred Asset to the corporate capital of NewCo and the remaining 40,609,212 EUR to a share premium account.

Each unitholder of the Demerging Company shall be entitled to receive, in proportion to its current participation in the Demerging Company, corporate units and share premium in NewCo.

**5. General meeting of the unitholders of the Demerging Company.** The general meeting of the unitholders of the Demerging Company shall approve, at the extraordinary general meeting of the unitholders which will be held before a Luxembourg notary public at the earliest one (1) month following the publication of the present demerger proposal, the proposed partial demerger, whereby, without dissolution, the Demerging Company will transfer to NewCo the Transferred Asset, in accordance with the provisions of the LSC.

The present demerger proposal will be published in the Luxembourg Mémorial C, in accordance with articles 290 and 9 of the LSC.

**6. Effectiveness of the demerger - accounting date.** The demerger will be effective as from the date of incorporation of NewCo, which shall also be the date of the holding of the extraordinary general meeting of the unitholders of the Demerging Company (the "Effective Date").

For accounting purposes, the contribution of the Transferred Asset to NewCo will be deemed to be effective and the activities related to such assets and liabilities will be considered to have been undertaken by NewCo as of the Effective Date (the "Accounting Date").

The demerger will become effective towards third parties on the day of the publication in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C of the deed recording the resolutions taken by the unitholders of the Demerging Company.

**7. Exchange ratio of the corporate units.** In consideration for the contribution to NewCo of the Transferred Asset by the Demerging Company as of the Effective Date, the NewCo will issue newly-created and fully paid-up corporate units having the same rights and obligations as the existing corporate units in the Demerging Company and allocate them to the unitholders of the Demerging Company, in proportion to their current participation in the Demerging Company.

NewCo will issue 3,297,788 corporate units, each with a nominal value of 1 Euro for a total amount of EUR 3,297,788-, fully paid-up and having the same rights and obligations as the existing corporate units based on a units exchange ratio between the units in the Demerging Company and the units to be issued at incorporation of NewCo being 1,58/1; in other words 1.58 units in the Wind business for 1 share in the Gear business.

In any event, no cash payment will be made by the NewCo to the unitholders of the Demerging Company.

**8. Contribution of the Transferred Asset.** The Transferred Asset shall be contributed to NewCo. All assets and liabilities of the Demerging Company which are not explicitly transferred to the NewCo, meaning all assets not expressly forming part of the Transferred Asset, remain assets and liabilities of the Demerging Company.

The demerger will not cause the dissolution of the Demerging Company.

**9. Delivery modalities of NewCo's corporate units.** Following the issuance and allotment of the newly issued corporate units by the NewCo to the unitholders of the Demerging Company on the Effective Date, the unitholders will be registered directly as unitholders in the NewCo's unitholders' register.

The NewCo will not issue any corporate unit certificates or allot or deliver any fractional corporate units.

**10. Profit entitlement as of the Accounting Date.** The newly issued corporate units to be allotted by the NewCo to the unitholders of the Demerging Company will entitle them to the profits of the NewCo and then to dividends as of the Accounting Date.

The corporate units in NewCo shall carry the right to participate to any distribution of profit as at the date of incorporation of NewCo.

**11. Special advantages.** No special benefit has been granted by the NewCo to the unitholders of the Demerging Company.

No special advantages will be granted to the members of the board of managers of the Demerging Company.

**12. Special reports and demerger formalities.** In accordance with Articles 307 (5) of the LSC neither a report set up by the Board of managers of the Demerging Company nor a report from an independent auditor on the Demerger Proposal ("Special Reports") needs to be prepared.

NewCo shall be in charge of performing all the formalities (including filing and publication formalities) required by the LSC that are either necessary or useful in order to implement or to ensure the effectiveness of the transfer of the Transferred Asset from the Demerging Company to NewCo.

If required by the LSC or deemed necessary or useful, the Demerging Company and NewCo shall execute any agreement or document that will be required to operate the transfer of the assets and liabilities pertaining to the Transferred Asset from the Demerging Company to NewCo.

Considering that neither the Demerging Company nor NewCo have any staff members, there is no reporting or documentation on the demerger or to be disclosed or provided to employees.

**13. Documents for inspection.** In accordance with article 295 of the LSC, the unitholders of the Demerging Company and of the NewCo are entitled to inspect at the registered office of the Demerging Company at least one month prior to the date of the general meetings of the unitholders convened for the purposes of deliberating on the demerger:

- this Demerger Proposal;
- the annual accounts of the Demerging Company for the last three financial years ended 31 December 2011, 2012 and 2013;

The unitholders may request a copy of these documents free of charge.

**14. Costs and fees.** Any cost and fees related to the demerger and the setting-up and implementation of the demerger, as well as accruing transaction tax and any other duties (if any) shall be borne by the NewCo.

**15. Details of the Demerging Company and NewCo after the demerger.** The Demerging Company's corporate capital will be of an amount of EUR 5,198,898, divided into 5,198,898 corporate units with a nominal value of EUR 1, divided into:

- 105,874 class A1 corporate units;
- 543,986 class A2 corporate units;
- 105,874 class B1 corporate units;
- 543,986 class B2 corporate units;
- 105,874 class C1 corporate units;
- 543,986 class C2 corporate units;
- 105,874 class D1 corporate units;
- 543,986 class D2 corporate units;
- 105,874 class E1 corporate units;
- 543,986 class E2 corporate units;
- 105,874 class F1 corporate units;
- 543,986 class F2 corporate units;
- 105,874 class G1 corporate units;
- 543,986 class G2 corporate units;
- 105,883 class H1 corporate units;
- 543,995 class H2 corporate units;
- nil class I1 corporate units;
- nil class I2 corporate units;
- nil class J1 corporate units; and
- nil class J2 corporate units

The Demerging Company's board members and registered office will remain unchanged.

The NewCo's corporate capital will be of an amount of EUR 3,297,788 divided into 3,297,788 corporate units with a nominal value of EUR 1, divided into:

- 67,159 class A1 corporate units;
- 345,063 class A2 corporate units;
- 67,159 class B1 corporate units;
- 345,063 class B2 corporate units;
- 67,159 class C1 corporate units;
- 345,063 class C2 corporate units;
- 67,159 class D1 corporate units;
- 345,063 class D2 corporate units;
- 67,159 class E1 corporate units;
- 345,063 class E2 corporate units;
- 67,159 class F1 corporate units;
- 345,063 class F2 corporate units;
- 67,159 class G1 corporate units;
- 345,063 class G2 corporate units;
- 67,165 class H1 corporate units;
- 345,069 class H2 corporate units;
- nil class I1 corporate units;
- nil class I2 corporate units;

nil class J1 corporate units; and

nil class J2 corporate units

The board of managers' members will be made up of the following people:

- Jim Mc Coll
- Shauna Powell
- Samia Rabia,
- Francois Brouxel; and
- Pierre Metzler

The registered office will be set at 8-10, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

The NewCo's Articles of incorporation will be as follows:

### **Title I. Form - Name - Duration - Registered Office - Corporate Object**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of Santasalo S.à r.l. (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (the "Law") and by the present articles of association.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg- City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favor of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may in addition establish, manage, develop, dispose and grant licenses of a portfolio of intellectual properties rights of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option intellectual properties rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange, license or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loans, advances, licenses or guarantees.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.



In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. Capital - Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at EUR 3,297,788, divided into 3,297,788 corporate units with a nominal value of EUR 1, divided into:

67,159 class A1 corporate units;  
345,063 class A2 corporate units;  
67,159 class B1 corporate units;  
345,063 class B2 corporate units;  
67,159 class C1 corporate units;  
345,063 class C2 corporate units;  
67,159 class D1 corporate units;  
345,063 class D2 corporate units;  
67,159 class E1 corporate units;  
345,063 class E2 corporate units;  
67,159 class F1 corporate units;  
345,063 class F2 corporate units;  
67,159 class G1 corporate units;  
345,063 class G2 corporate units;  
67,165 class H1 corporate units;  
345,069 class H2 corporate units;  
nil class I1 corporate units;  
nil class I2 corporate units;  
nil class J1 corporate units; and  
nil class J2 corporate units

each Corporate Unit having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Unitholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. In the case of a capital increase or reduction, the Corporate Units shall be issued to each holder of Corporate Units or otherwise reduce the holdings of each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

The authorized capital is fixed at five million Euros (EUR 5,000,000-) to be divided into corporate units with a par value One Euro (EUR 1.-) each.

The board of managers is authorized and empowered during a period ending 5 years after the publication date of the amended and restated articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realize any increase of the capital within the limits of the authorized capital in one or several times. In such case the Corporate Units shall be issued to each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Corporate Units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the Corporate Units to be subscribed and issued, to determine if the Corporate Units are to be subscribed with or without an issue premium (which for avoidance of doubt has to be allocated on a pro-rata basis to each alphabetical class of Corporate Units), to determine to what an extent the payment of the newly subscribed Corporate Units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Corporate Units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

In case the Company proposes to increase its capital by issuing new Corporate Units (the "Preemptive Units"), each Unitholder (as of the date of dispatch for the relevant Pre-emptive Notice, as defined below) shall have the right (the "Pre-emptive Right") to subscribe for an amount of each class of such new Corporate Units equal to such Unitholder's pro rata percentage (as of the date of dispatch for the relevant Pre-emptive Notice) of Corporate Units (as if the Corporate Units constituted one and the same class). The Pre-emptive Right shall be exercisable by each such Unitholder for the same price per new Corporate Unit and upon the same terms and conditions as per the Pre-emptive Units to be issued.

In connection with each issuance giving rise to the Pre-emptive Right, the Company shall deliver a written notice by registered mail to each Unitholder of the Company (a "Pre-emptive Notice"), specifying the price to be paid for the new units being issued, the number and class of new units for which the applicable Unitholder is entitled to subscribe pursuant to the previous paragraph above and the manner of payment for such new units. The Pre-emptive Notice shall be opened for acceptance for no fewer than ten (10) business days (the "Exercise Notice") following the date of dispatch thereof. Any acceptance of the offer set forth in the Pre-emptive Notice must be made by the applicable Unitholder in writing by indicating the maximum number of new units such Unitholder is willing to subscribe for, including in the case where other Unitholder(s) waive(s) his/their preferential subscription right (the "Offer Acceptance").

In the event that one or more Unitholders decline to accept the offer set forth in the Pre-emptive Notice, any residual new units which would have been allocated to such declining Unitholders had they elected to participate shall instead be offered to each accepting Unitholder on the basis of his respective pro rata participation in the pre-emptive issuance subject in each case to such accepting Unitholder's written consent to such reallocation of residual new units in the Offer Acceptance until all such residual new units have been so reallocated or such accepting Unitholders have declined further reallocations. At the expiration of the exercise period set forth under the Exercise Notice, the Company shall send a notice to each Unitholder having sent an Offer Acceptance to the Company indicating the exact number of new units to be subscribed by such Unitholder, the date of issuance of such new units and the amount, date of payment and other necessary details for the payment of the subscription price of such new units by such Unitholder.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The corporate capital of the Company may be reduced through a pro rata cancellation of Corporate Units of each holder including by the cancellation of one or more entire class of Corporate Units through the repurchase and cancellation of all the Corporate Units in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of any class of Corporate Units such cancellations and repurchases of Corporate Units shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J2 and J1 together).

In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a class of Corporate Units (in the order provided in the above paragraph), such class of Corporate Units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Unitholders) and the holders of Corporate Units of the repurchased and cancelled class of Corporate Units shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Corporate Unit for each Corporate Unit of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value per Corporate Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Corporate Units in issue in the class of Corporate Units to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the class J2, J1, I2, I1, H2, H1, G2, G1, F2, F1, E2, E1, D2, D1, C2, C1, B2, B1, A2 and A1 shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Unitholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Corporate Units of the relevant class, the Cancellation Value Corporate Unit will become due and payable by the Company.

For the purpose of this clause:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) minus any allocation made under article 16 of the articles of association to a particular class of Corporate Units, increased by (i) any freely distributable reserves and increased by (ii) as the case may be the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Corporate Units to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles:

- Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

- Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Corporate Units.

Where the Company makes an allocation of Available Amount, the Unitholders shall receive this allocation, in the following priority order:

(i) first, each class of Corporate Units shall receive a percentage of the nominal value of the respective class of Corporate Units in decreasing order, namely 0.60 % for classes A1 and A2; 0.55% for classes B1 and B2; 0.50% for classes C1 and C2; 0.45% for classes D1 and D2; 0.40% for classes E1 and E2; 0.35% for classes F1 and F2; 0.30% for classes G1 and G2; 0.25% for classes H1 and H2; 0.20% for classes I1 and I2 and 0.15% for classes J1 and J2, respectively;

(ii) second, in respect of the class A2, B2, C2, D2, E2, F2, G2, H2, I2 an annual amount equal to 10% of their subscription price including any related premium, if any (the "Return"); the Return is to be compounded from the subscription date, shall accrue daily and shall be calculated assuming a 365 day year; where the Available Amount is not sufficient to enable the allocation of the Return, such shortfall in the allocation of the Return shall continue to accrue interest at 10% in respect of the period from the issue date up to (and including) the date of actual payment which interest shall be compounded annually for each subsequent calendar year (the "Shortfall Return") and such Shortfall Return shall be allocated equally across each class A2, B2, C2, D2, E2, F2, G2, H2, I2 and shall become part of the Return until the repurchase and/or cancellation of these class of Corporate Units; where the repurchase and cancellation of a class A2, B2, C2, D2, E2, F2, G2, H2, I2 are sufficient to enable the payment of the Return then no further Return shall be paid under this item (ii) in relation to any further distribution of the Available Amount;

(iii) third, to each Unit holder who held corporate units in respect of classes A2, B2, C2, D2, E2, F2, G2, H2, I2 an amount equal to their subscription price for such corporate units (including any classes of corporate units that have been subject to cancellation in relation to the aforementioned distributions) including any related premium, if any for such corporate units; and

(iv) the remaining amount out of the Available Amount further to the distribution made under items (i) up to (iii) above, shall be allocated to the Unitholders (except the Unitholders holding classes J1 and J2), pro rata to all classes of Corporate Units which they held as at the date of distribution plus any classes of corporate units that have been subject to cancellation in relation to the aforementioned distributions, as to ensure that all classes of the Corporate Units except classes J1 and J2 have received at the date of distribution an amount equal to a multiple of the their subscription price including any related premium for all corporate units subscribed for (including any classes of corporate units that have been subject to cancellation in relation to the aforementioned distributions); such multiple to be agreed by the General Meeting of Members (such amount being the "Hurdle");

(v) following the Unitholders referred under item (iv) above having received the Hurdle, then the remaining amount shall be allocated to the Unitholders pro rata to their participation (including any classes of corporate units that have been subject to cancellation in relation to the aforementioned distributions) irrespective of the classes of Corporate Units they hold at the date of distribution and it should include any amounts that have been subject to cancellation in relation to any aforementioned distribution.

For the avoidance of doubt:

Where any dividend, bonus or other distribution of capital, income or profit is declared, paid or made or any repurchase, redemption, repayment or return of share or loan capital (or any other relevant securities) is made (whether or not pursuant to the sale of all or substantially all of the business or assets of the Company), or where there is a sale of some or all of the Corporate Units in the Company, the proceeds of such dividend or sale, shall be distributed in accordance with this Article 5.

Subject to the fulfilment of any obligation under the Law, if any or all of the Corporate Units or securities representing the corporate capital is admitted or there is a grant of permission by any authority for the same to be admitted to or traded or quoted on any recognized investment exchange, the principles set out in (i) to (v) above shall be complied with in effecting such listing.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Company has at least two members, any transfer of Corporate Units is only valid between the members if there is obtained the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital. Except in the case of repurchase and cancellations in Article 5 or redemptions in Article 7, a Corporate Unit within each class may be transferred or pledged only in connection with the other classes of Corporate Units held by that transferor and to the same person as those other classes of Corporate Units are transferred or pledged. Subject to the same exception in Section 5 paragraph 9, in the case of a transfer of less than all of the Corporate Units of a holder, the holder shall transfer Corporate Units in each class that it owns on a proportionate basis.

**Art. 7. Redemption of Units.** The acquisition and disposal by the Company of Corporate Units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of the general meeting of member(s) following the order described under the Article 5.

**Art. 8.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 9.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

### **Title III. General Meeting of the Members**

**Art. 10. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11. Vote.** Each Corporate Unit carries one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per Corporate Unit; in case a Corporate Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Corporate Unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

### **Title IV. Administration**

**Art. 12. Board of managers.** The Company shall be managed by a Board of Managers. The Managers shall be not more than five (5) in number. The Managers may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

The majority of the members of the Board of Managers shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of a Manager which would lead to a breach of these Articles shall be void.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Managers may elect a chairman from among the Managers. The chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either Manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The chairman or an ad hoc chairman appointed in the course of the meeting will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person from among the Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Managers may be convened by the chairman or by any other two members of the Board of Managers. The Managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers.

The Managers shall be given at least 10 Business Days prior notice of Board meetings together with a written agenda and all papers relevant for the consideration by the Board of the matters on that agenda save where, because of the urgent nature of the matter in question it is in the best interests of the Company for a meeting to take place on such shorter notice as is reasonable. No business shall be transacted at any meeting of the Board except that specified in the agenda for such meeting unless the Managers are present and agree to the transaction of such other business.

There will be at least four Board meetings of the Company during the Company's financial year.

Meetings of the Board of Managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each Manager addressed to all other members of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

Any Manager or his proxy may validly participate in a meeting of the Board by conference telephone or other form of communication equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting of the Board whose deliberations shall be online without interruption. A person so participating shall be deemed to be present in person at the meeting and shall accordingly be counted in a quorum and be entitled to vote.

A Manager who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy.

A Manager, other than a Manager who is resident in the UK for UK tax purposes, may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

No Manager may participate by conference telephone or other form of communication equipment if that Manager is physically present in the UK and any meeting where one or more Managers is physically present in the UK shall not be

duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A conference call where the majority of the participants are physically present in Luxembourg shall be deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented by a proxy appointed under these articles.

Subject to the provisions of these articles of association, all decisions at a meeting of the Board of Managers shall be taken by the majority of those Managers present or represented and voting.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other Managers or by the members of the meeting's board ("bureau"). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two other Managers.

No actions under these articles of association may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Managers be prepared in the UK.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** Towards third parties the Company is validly bound by the sole signature of any manager or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 16. Profits, Reserves and Dividends.** Each year, out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued corporate capital of the Company. The balance may be distributed to the Unitholders upon decision of a general meeting of Unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The Unitholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account, (which for avoidance of doubt has to be allocated on a pro-rata basis to each alphabetical class of Corporate Units) may be distributed to the Unitholders upon decision of a general meeting of Unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Unitholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Corporate Unit during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Corporate Unit, shall be forfeited by the holder of such Corporate Unit, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of the Corporate Units.

**Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

## **Title V. Winding up - Dissolution**

**Art. 18. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Unitholders in conformity with Article 5.

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

## 16. Annexes

The following documents are annexed to the present proposal:

1. Annex I: Group Structure as at the date of this Demerger Proposal
2. Annex II: Group Structure immediately prior to the proposed partial demerger
3. Annex III: Group Structures following the proposed partial demerger
4. Annex IV: Interim Accounts
5. Annex V: Forecast Accounts
6. Annex VI: Demerger Company intercompany loan position as at the date of this Demerger Proposal and immediately before demerger

### French translation of the demerger proposal

Le conseil de gérance de Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161541,

(ci-après mentionné comme étant la "Société opérant la Scission"),

a décidé lors d'une réunion tenue le 10 décembre 2014 de convoquer et de proposer à ses associés la scission de la Société, qui effectuera, sans dissolution, un transfert d'une partie de son patrimoine à une nouvelle société luxembourgeoise devant être constituée sous la forme légale d'une société à responsabilité limitée (la "NewCo").

**1. Contexte économique.** Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l., est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161541, constituée par un acte du notaire Carlo Wersandt, résidant à Luxembourg, en date du 9 juin 2011, publié au Mémorial C sous le numéro 2050 en date du 3 septembre 2011. Les Statuts ont été modifiés par un acte du notaire Jean Seckler, résidant à Junglinster en date du 8 février 2012, publié au Mémorial C sous le numéro 1152 en date du 8 May 2012, par un acte du notaire Jean Seckler, résidant à Junglinster en date du 11 mai 2012, publié au Mémorial C sous le numéro 1786 en date du 16 juillet 2012 et par un acte du notaire Jean Seckler, résidant à Junglinster en date du 25 septembre 2013, publié au Mémorial C sous le numéro 2999 en date du 27 novembre 2013 et par un acte du notaire Carlo Wersandt, résidant à Luxembourg en date du 29 août 2014, publié au Mémorial C sous le numéro 3270 en date du 6 novembre 2014.

Le projet de scission a été approuvé par le Conseil de Gérance de la Société opérant la Scission tenu à Luxembourg le 2 décembre 2014 (le «Projet de Scission») Le Projet de Scission a pour objectif la réorganisation des affaires de la Société opérant la Scission par la séparation des affaires relatives à Moventas industrial Gears (connu sous Santasalo) de celles relatives à Moventas wind business (connu sous Moventas Wind). Suite à la scission, Santasalo sera détenu par la NewCo.

La scission proposée dans le Projet de Scission sera effectué en conformité avec les articles 288 et 307 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «LSC»).

**2. Réorganisation du groupe.** A la date de cette proposition de scission, la structuration du groupe de Moventas est telle que reflétée dans l'organigramme en Annexe I. Avant la scission de la Société opérant la Scission, une réorganisation du groupe aura lieu au niveau des filiales et des affaires étrangères (la «Réorganisation Pré-Scission»), afin que juste après la Réorganisation Pré-Scission et juste avant l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société opérant la Scission qui décident de la scission proposée, la structuration du groupe sera telle que dans l'Annexe II. La réorganisation entend permettre aux détenteurs de parts sociales de la Société opérant la Scission d'augmenter leur participation et de souscrire à davantage de capital (la «Souscription au Capital»).

Après que la scission ait eu lieu, la structuration du groupe pour chacun Moventas Wind et Santasalo sera celle mentionnée en Annexe III.

**3. La Société opérant la Scission.** A la date de ce projet de scission, la Société opérant la Scission a souscrit et entièrement libéré le capital social d'un montant de EUR 2.979.617, représenté par:

- 173.033 Parts Sociales de classe A1,
- 199.417 Parts Sociales de classe A2,
- 173.033 Parts Sociales de classe B1,
- 199.417 Parts Sociales de classe B2,
- 173.033 Parts Sociales de classe C1,
- 199.417 Parts Sociales de classe C2,
- 173.033 Parts Sociales de classe D1,
- 199.417 Parts Sociales de classe D2,
- 173.033 Parts Sociales de classe E1,
- 199.417 Parts Sociales de classe E2,

173.033 Parts Sociales de classe F1,  
199.417 Parts Sociales de classe F2,  
173.033 Parts Sociales de classe G1,  
199.417 Parts Sociales de classe G2,  
173.048 Parts Sociales de classe H1,  
199.419 Parts Sociales de classe H2,  
0 (zéro) Parts Sociales de classe I1,  
0 (zéro) Parts Sociales de classe I2,  
0 (zéro) Parts Sociales de classe J1, et  
0 (zéro) Parts Sociales de classe J2,  
chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

Juste avant la proposition de scission, après la Souscription du Capital, la Société opérant la Scission aura un capital social souscrit et libéré de EUR 8.496.686 représenté par:

173.033 Parts Sociales de classe A1,  
889.049 Parts Sociales de classe A2,  
173,033 Parts Sociales de classe B1,  
889.049 Parts Sociales de classe B2,  
173,033 Parts Sociales de classe C1,  
889.049 Parts Sociales de classe C2,  
173,033 Parts Sociales de classe D1,  
889.049 Parts Sociales de classe D2,  
173,033 Parts Sociales de classe E1,  
889.049 Parts Sociales de classe E2,  
173,033 Parts Sociales de classe F1,  
889.049 Parts Sociales de classe F2,  
173,033 Parts Sociales de classe G1,  
889.049 Parts Sociales de classe G2,  
173,048 Parts Sociales de classe H1  
889.064 Parts Sociales de classe H2,  
0 (zéro) Parts Sociales de classe I1,  
0 (zéro) Parts Sociales de classe I2,  
0 (zéro) Parts Sociales de classe J1, et  
0 (zéro) Parts Sociales de classe J2,

Juste avant la proposition de scission, la Société opérant la Scission détiendra les participations suivantes sans les sociétés à responsabilités limitées suivantes:

- i. 100 % du capital social de MOVENTAS HOLDINGS OY, une société à responsabilité limitée établie en Finlande avec le code d'identification des affaires 2397156-3 et ayant son adresse au Eteläranta 14, FI-00130 Helsinki, Finlande;
- ii. 100% du capital social de Moventas Wind UK Limited, une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au Park Works Road, Lockwood, Huddersfield, HD 4 5DD et immatriculé au Companies House sous le numéro 08570817;
- iii. 100 % du capital social de CBC INDUSTRIAL GEARS OY, une société à responsabilité limitée établie en Finlande avec le code d'identification des affaires 2646194-8 et ayant son adresse au Vesangantie, 1, 40101, Jyväskylä, Finlande.

CBC Industrial Gears Oy est ci-après mentionné comme étant le "Patrimoine Transféré".

Il est proposé que la scission partielle prenne la forme d'une contribution du Patrimoine Transféré par la Société opérant la Scission by à la NewCo. Pour ce faire, le Patrimoine Transféré a été évalué au montant total de EUR 43.909.500 (la "Valeur Totale") sur base du bilan comptable de la Société opérant la Scission au 14 janvier 2015 juste avant la proposition de scission et après la Réorganisation Pré-Scission (les "Comptes Envisagés") qui restera attaché en Annexe V. Le bilan comptable de la Société opérant la Scission en date du 30 novembre 2014 restera attaché en Annexe IV (les "Comptes Intérimaires").

En conséquence de la contribution du Patrimoine Transféré, le capital social de la Société opérant la Scission sera réduit d'un montant de EUR 3.297.788 afin de porter le montant avant scission de EUR 8.496.686 au montant de EUR 5.198.898 ensemble avec une prime d'émission de EUR 144.757.307,26 les parts corespondantes seront supprimées.

Seront également liés à la Réorganisation, les prêts intergroupe octroyés par la Société opérant la Scission à ses filiales directes ou indirectes et actuellement en place seront alloués tels qu'en Annexe VI juste avant le projet de scission.

**4. La NewCo.** Le conseil de gérance de la Société opérant la Scission suggère aux associés d'allouer EUR 3.297.788 du Montant Totale du Patrimoine Transféré au capital social de la NewCo et le restant des EUR 40.609.212 au compte de la prime d'émission.

Chaque détenteur de parts sociales de la Société opérant la Scission aura le droit de recevoir, proportionnellement à sa participation actuelle dans la Société opérant la Scission, des parts sociales et prime d'émission dans la NewCo.

**5. Assemblée générale des associés de la Société opérant la Scission.** L'assemblée générale des associés de la Société opérant la Scission approuvera, lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés qui se tiendra devant un notaire de Luxembourg au plus tôt un (1) mois après la publication de ce projet de scission, par lequel, sans dissolution, la Société opérant la Scission transférera à la NewCo le Patrimoine Transféré, en accord avec les provisions de la LSC.

Ce projet de scission sera publié au Mémorial C du Luxembourg, en vertu des articles 290 et 9 de la LSC.

**6. Effet de la scission - date de comptabilisation.** La scission sera effective dès la date de constitution de la NewCo, qui sera également la date de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société opérant la Scission (la "Date Effective").

Pour les besoins comptables, la contribution du Patrimoine Transféré à la NewCo sera estimée effective et les activités liées à l'actif et au passif seront considérées comme ayant été effectué par la NewCo dès la Date Effective (la "Date Comptable").

La scission sera effective envers les tierces parties à la date de la publication dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C de l'acte enregistrant les résolutions prises par les associés de la Société opérant la Scission.

**7. Taux d'échange des parts sociales.** En contrepartie de la contribution du Patrimoine Transféré à la NewCo par la Société opérant la Scission à la Date Effective, la NewCo émettra des parts sociales nouvellement créées et libérées ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes dans la Société opérant la Scission et les allouera aux associés de la Société opérant la Scission, proportionnellement à leurs participations actuelles dans la Société opérant la Scission.

La NewCo émettra 3.297.788 parts sociales, chacune ayant une valeur nominal d'un Euro (EUR 1.-), entièrement libérées, les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, basé sur un ratio d'échange de parts entre les parts de la Société opérant la Scission et les parts devant être émises à la constitution de la NewCo, soit 1.58/1; en d'autres mots 1.58 parts dans le Wind business pour une part dans le Gear business.

Dans tous les cas, aucun paiement en numéraire ne sera effectué par la NewCo aux associés de la Société opérant la Scission.

**8. Allocation du Patrimoine Transféré.** Le Patrimoine Transféré sera contribué à la NewCo. Tout l'actif et le passif de la Société opérant la Scission non explicitement transféré à la NewCo, c'est à dire tout l'actif ne constituant pas le Patrimoine Transféré restera l'actif et le passif de la Société opérant la Scission.

La scission n'entraînera pas la dissolution de la Société opérant la Scission.

**9. Les modalités de remise des parts sociales de la NewCo.** Après l'émission et l'allocation des parts sociales nouvellement émises par la NewCo aux associés de la Société opérant la Scission à la Date Effective, les associés seront enregistrés directement dans le registre des associés de la NewCo.

La NewCo n'émettra aucun certificat de parts sociales ni n'allouera ni ne délivrera de fractions de parts sociales.

**10. Droit au profit à la Date Comptable.** Les parts sociales nouvellement émises devant être alloués par la NewCo aux associés de la Société opérant la Scission leur permettront d'avoir droit aux profits de la NewCo et aux dividendes à la Date Comptable.

Les parts sociales de la NewCo donnent droit à la participation à la distribution de profits dès la date de constitution de la NewCo.

**11. Avantages spéciaux.** Aucun bénéfice spécifique n'a été octroyé par la NewCo aux associés de la Société opérant la Scission.

Aucun avantage spécifique ne sera octroyé aux membres du conseil de gérance de la Société opérant la Scission.

**12. Les formalités liées à la scission et rapports spéciaux.** En conformité avec l'article 307 (5) de la LSC, aucun rapport n'a été établi par le conseil de gérance de la Société opérant la Scission et aucun rapport ne doit être préparé par un auditeur indépendant sur le Projet de Scission ("Rapports Spéciaux").

La NewCo sera chargée d'effectuer toutes les formalités (y compris le filing et les formalités de publication) requises par la LSC qui sont soit nécessaires, soit utiles pour sa mise en oeuvre ou dans le but d'effectuer le transfert du Patrimoine Transféré de la Société opérant la Scission à la NewCo.

Si requis par la LSC ou que ce soit nécessaire ou utile, la Société opérant la Scission et la NewCo exécuteront tout contrat ou document pour effectuer le transfert des actifs et passifs appartenant au Patrimoine Transféré de la Société opérant la Scission à la NewCo.

Etant donné que ni la Société opérant la Scission ni la NewCo n'ont des salariés, aucun reporting ni aucune documentation sur la scission n'a besoin d'être divulgué ou envoyés aux employés.



**13. Documents à analyser.** En conformité avec l'article 295 de la LSC, les associés de la Société opérant la et de la NewCo ont le droit d'aller analyser au siège social de la Société opérant la Scission, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des associés convoqués pour les besoins de délibérer sur la scission:

- ce Projet de Scission;

- Les comptes annuels de la Société opérant la Scission durant les trois dernières années fiscales se terminant aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013;

Les associés peuvent réclamer une copie de ces documents gratuitement.

**14. Coûts et frais.** Tout coûts et frais relatifs à la scission et la mise en place et l'application de la scission, de-même que toute taxe en lien avec la transaction et autres obligations (s'il y en a) seront supportés par la NewCo.

**15. Les détails de la Société opérant la Scission et de la NewCo après la scission.** Le capital social de la Société opérant la Scission sera d'un montant de 5.198.898 Euros, divisé en

5.198.898 parts sociales avec une valeur nominale d'1 Euro, divisé en:

105.874 Parts Sociales de classe A1;

543.986 Parts Sociales de classe A2;

105.874 Parts Sociales de classe B1;

543.986 Parts Sociales de classe B2;

105.874 Parts Sociales de classe C1;

543.986 Parts Sociales de classe C2;

105.874 Parts Sociales de classe D1;

543.986 Parts Sociales de classe D2;

105.874 Parts Sociales de classe E1;

543.986 Parts Sociales de classe E2;

105.874 Parts Sociales de classe F1;

543.986 Parts Sociales de classe F2;

105.874 Parts Sociales de classe G1;

543.986 Parts Sociales de classe G2;

105.883 Parts Sociales de classe H1;

543.995 Parts Sociales de classe H2;

0 (zéro) Parts Sociales de classe I1,

0 (zéro) Parts Sociales de classe I2,

0 (zéro) Parts Sociales de classe J1, et

0 (zéro) Parts Sociales de classe J2.

Le conseil de gérance de la Société opérant la Scission ainsi que le siège social resteront inchangés.

Le capital social de la NewCo sera d'un montant de 3.297.788 Euros divisé en 3.297.788 parts sociales avec une valeur nominale d'1 Euro, divisé en:

67.159 Parts Sociales de classe A1;

345.063 Parts Sociales de classe A2;

67.159 Parts Sociales de classe B1;

345.063 Parts Sociales de classe B2;

67.159 Parts Sociales de classe C1;

345.063 Parts Sociales de classe C2;

67.159 Parts Sociales de classe D1;

345.063 Parts Sociales de classe D2;

67.159 Parts Sociales de classe E1;

345.063 Parts Sociales de classe E2;

67.159 Parts Sociales de classe F1;

345.063 Parts Sociales de classe F2;

67.159 Parts Sociales de classe G1;

345.063 Parts Sociales de classe G2;

67.165 Parts Sociales de classe H1;

345.069 Parts Sociales de classe H2;

0 (zéro) Parts Sociales de classe I1,

0 (zéro) Parts Sociales de classe I2,

0 (zéro) Parts Sociales de classe J1, et

0 (zéro) Parts Sociales de classe J2.

Le conseil de gérance sera constitué des personnes suivantes:

- Jim Mc Coll

- Shauna Powell

- Samia Rabia,

- Francois Brouxel; et

- Pierre Metzler Le registre social sera établi au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Les statuts constitutifs de la NewCo's seront tels qu'il suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de Santasalo S.à.r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés ou à tout autre endroit à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention d'actions à Luxembourg ou à l'étranger, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, parts sociales, obligations et autres titres de toute nature, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la Loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice ou d'éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, que la Société obtienne ou non une rémunération ou un bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de toute nature, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, d'une charge, d'un coût ou d'une dette résultant, ou susceptible de résulter, directement ou indirectement, d'un ou de plusieurs changements de tout taux d'intérêt ou de change ou du prix ou de la valeur de toute propriété, actif, produit, indice ou dette ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, impliquant ou non des acquisitions, cessions ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer toutes ces activités, ou l'une ou plusieurs d'elles comme une activité distincte ou séparée de son activité principale ou comme son activité exercer toute autre activité industrielle ou autre qui pourrait apparaître appropriée à la Société au regard d'une ou des activités décrites ci-dessus ou susceptible directement ou indirectement d'augmenter la valeur ou la profitabilité de tout droit ou actif de la Société.

En outre, la Société peut établir, gérer, développer, disposer et accorder des licences en relation avec un portefeuille de droits de propriété intellectuelle quelle qu'en soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription, ou option des droits de propriété intellectuelle, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange, licence ou autre moyens, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, prêts, avances, licences ou garanties.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de conseil, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure tout contrat nécessaire ou opportun en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à 3.297.788 Euros divisé en 3.297.788 parts sociales avec une valeur nominale d'1 Euro, représenté par:

- 67.159 Parts Sociales de classe A1;
- 345.063 Parts Sociales de classe A2;
- 67.159 Parts Sociales de classe B1;
- 345.063 Parts Sociales de classe B2;
- 67.159 Parts Sociales de classe C1;
- 345.063 Parts Sociales de classe C2;
- 67.159 Parts Sociales de classe D1;
- 345.063 Parts Sociales de classe D2;
- 67.159 Parts Sociales de classe E1;
- 345.063 Parts Sociales de classe E2;
- 67.159 Parts Sociales de classe F1;
- 345.063 Parts Sociales de classe F2;
- 67.159 Parts Sociales de classe G1;
- 345.063 Parts Sociales de classe G2;
- 67.165 Parts Sociales de classe H1;
- 345.069 Parts Sociales de classe H2;
- 0 (zéro) Parts Sociales de classe I1,
- 0 (zéro) Parts Sociales de classe I2,
- 0 (zéro) Parts Sociales de classe J1, et
- 0 (zéro) Parts Sociales de classe J2,

chaque part sociale avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et avec les droits et obligations énoncés dans ces statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés prise selon la manière requise pour la modification des présents statuts. En cas d'augmentation ou de réduction du capital, les parts sociales seront émises en faveur de chaque détenteur de parts sociales ou alors les détentions de chaque détenteur de parts sociales seront réduites uniquement sur une base proportionnelle.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par des parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé et mandaté pendant une période prenant fin 5 ans après la date de publication des statuts modifiés et coordonnés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois. Dans ce cas, les Parts Sociales seront émises en faveur des détenteurs de parts sociales uniquement sur une base proportionnelle.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre, la période de souscription et le nombre de Parts Sociales à souscrire et à émettre, le fait que les Parts Sociales soient à souscrire avec ou sans prime d'émission (qui, afin d'écarter tout doute, doit être allouée sur une base proportionnelle à chaque catégorie de parts sociales), en déterminant dans quelle mesure, le paiement des Parts Sociales nouvellement souscrites est acceptable soit en numéraire soit en actifs autres qu'en numéraire.

Le conseil de gérance pourra déléguer à tout gérant ou organe de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des Parts Sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause; cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Dans le cas où la Société propose d'augmenter son capital en émettant de nouvelles Parts Sociales (les «Parts Préférentielles»), chaque Associé (à la date d'envoi de la Notification Préférentielle concernée, telle que définie ci-dessous) aura le droit (le «Droit Préférentiel») de souscrire pour un montant de chaque classe des nouvelles parts sociales concernées égal au pourcentage proratisé dudit Associé (à la date d'envoi de la Notification Préférentielle concernée) dans

les parts sociales (comme si les parts sociales constituaient une seule et même classe). Le Droit Préférentiel sera exerçable par chaque associé concerné pour le même prix par nouvelle part sociale et dans les mêmes termes et conditions relatifs aux Parts Préférentielles devant être émises.

En rapport avec chaque émission donnant lieu au Droit Préférentiel, la Société délivrera par lettre recommandée un avis écrit à chaque Associé de la Société (un «Avis Préférentiel»), mentionnant le prix devant être payé pour les nouvelles parts sociales étant émises, le nombre et la classe des nouvelles parts sociales que l'associé est en droit de souscrire conformément au paragraphe précédent susmentionné et la méthode de paiement pour desdites parts. L'Avis Préférentiel ne pourra être accepté que durant une période qui ne pourra être de moins de dix (10) jours ouvrables (l'«Avis d'Option») suivant la date d'envoi en question. Toute acceptation de l'offre contenue dans l'Avis Préférentiel doit être faite par l'associé concerné par écrit en indiquant le nombre maximal de nouvelles parts sociales que cet associé veut acquérir, incluant le cas où l'un ou les autres associés renonce(nt) ou non à leur droit préférentiel de souscription (l'«Acceptation de l'Offre»).

Dans le cas où un ou plusieurs associés refuse(nt) d'accepter l'offre contenue dans l'Avis Préférentiel, toutes nouvelles parts restantes qui auraient été attribués auxdits associés refusant s'ils avaient participé doivent à la place être offertes à chaque associé acceptant sur la base proratisée de sa participation dans l'émission préférentielle à la condition dans chaque cas du consentement écrit de cet associé acceptant à la réattribution des nouvelles parts sociales résiduelles dans l'Acceptation de l'Offre jusqu'à ce que toutes les nouvelles parts sociales résiduelles aient été réallouées ou que de tels associés acceptant aient refusé ces réattributions consécutives. A l'expiration de la période d'exercice contenue dans l'Avis d'Option, la Société enverra un avis à chaque associé ayant envoyé une Acceptation de l'Offre à la Société indiquant le nombre exact de nouvelles parts sociales devant être souscrites par cet associé, la date d'émission de ces nouvelles parts sociales et le montant, la date de paiement et tous les autres renseignements nécessaires au paiement du prix de souscription par l'associé concerné des nouvelles parts sociales concernées.

Le capital social souscrit peut être changé à tout moment par décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par la décision de l'assemblée des associés délibérant de la même manière que celle stipulée pour modifier les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales de chaque associé au prorata, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégories(s). En cas de rachats et d'annulations de toute catégorie de Parts Sociales, ces annulations ou rachats de Parts Sociales seront faits dans le sens inverse de l'alphabet (en commençant par les catégories J2 et J1 ensemble).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'alinéa précédent), cette catégorie de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs et au prorata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part, pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée, détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des associés de la Société, sur la base de Comptes Intérimaires établis. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des catégories J2, J1, I2, I1, H2, H1, G2, G1, F2, F1, E2, E1, D2, D1, C2, C1, B2, B1 et A2, A1 devra être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée, sauf s'il en est décidé autrement par l'associé unique de la Société ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés de la Société dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts et à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des Parts Sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Aux fins de la présente clause:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) diminué par toute allocation faite conformément à l'article 16 des présents statuts pour une catégorie particulière de Parts Sociales, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et augmenté par (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais diminué par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à allouer en réserve(s), conformément aux dispositions légales ou aux présents statuts, chaque fois comme reflété dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucune comptabilité double), afin que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$$

Avec:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux présents statuts

- Comptes intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

- La Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tard huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

Si la Société fait une attribution du Montant Disponible, les Associés recevront cette attribution, dans l'ordre prioritaire suivant:

(i) premièrement, chaque classe des Parts Sociales devra recevoir un pourcentage de la valeur nominale de la classe de parts sociales concernée par ordre décroissant respectivement, nommément 0.60% pour les classes A1 et A2; 0,55% pour les classes B1 et B2; 0,50% pour les classes C1 et C2; 0,45% pour les classes D1 et D2; 0,40% pour les classes E1 et E2; 0,35% pour les classes F1 et F2; 0,30% pour les classes G1 et G2; 0,25% pour les classes H1 et H2; 0,20% pour les classes I1 et I2 et 0,15% pour les classes J1 et J2,

(ii) deuxièmement, pour ce qui est des classes A2, B2, C2, D2, E2, F2, G2, H2, I2 un montant annuel égal à 10% de leur prix de souscription incluant le cas échéant, toute prime en rapport (le «Retour»); le Retour qui doit être capitalisé à partir de la date de souscription augmentera quotidiennement et sera calculé en présupposant une année de 365 jours; si le Montant Disponible n'est pas suffisant pour permettre l'attribution du Retour, un tel manque à gagner dans l'allocation du Retour continuera à faire naître des intérêts s'élevant à 10% en rapport avec la période courant de la date d'émission jusqu'à (et incluant) la date de paiement effectif lequel intérêt sera capitalisé annuellement pour chaque année calendaire consécutive (le «Manque à Gagner relatif au Retour») et un tel Manque à Gagner relatif au Retour sera alloué de manière équitable à travers chaque classe A2, B2, C2, D2, E2, F2, G2, H2, I2 et deviendra une part du Retour jusqu'au rachat et/ou jusqu'à l'annulation de ces classes de Parts Sociales; si le rachat et l'annulation d'une classe A2, B2, C2, D2, E2, F2, G2, H2, I2 sont suffisants pour permettre le paiement du Retour alors aucun Retour complémentaire ne sera payé sous ce point (ii) en rapport avec toute distribution additionnelle du Montant Disponible;

(iii) troisièmement, à chaque Associé qui détenait des parts sociales de classe A2, B2, C2, D2, E2, F2, G2, H2, I2 un montant égal à leur prix de souscription pour de telles parts sociales (incluant toutes les classes de parts sociales qui ont été l'objet d'une annulation en rapport avec les distributions susmentionnées) incluant le cas échéant, toute prime liée à de telles parts sociales; et

(iv) le montant restant en dehors du Montant Disponible à la suite des distributions faites sous les points (i) à (iii) ci-dessus, devra être alloué aux associés (à l'exception des associés détenant les classes J1 et J2), au prorata de toutes les classes de Parts Sociales qu'ils détenaient à la date de la distribution plus toutes les classes de Parts Sociales qui ont été l'objet d'annulation en rapport avec les distributions susmentionnées, de telle manière à assurer que toutes les classes de Parts Sociales sauf les classes J1 et J2 aient reçu à la date de la distribution un montant égal à un multiple de leur prix de souscription incluant toute prime liée pour toutes les parts sociales souscrites (incluant toutes les classes de parts sociales qui ont été l'objet d'annulation en rapport avec les distributions susmentionnées); un tel multiple devant être convenu par l'Assemblée Générale des Associés (un tel montant étant le «Hurdle»);

(v) à la suite des Associés mentionnés sous le point (iv) ci-dessus ayant reçu le Hurdle, le montant restant sera ensuite alloué aux associés au prorata de leur participation (incluant toutes les classes de parts sociales qui ont été l'objet d'annulation en rapport avec les distributions susmentionnées) sans tenir compte des classes de Parts Sociales qu'ils détiennent à la date de la distribution et ce montant devrait inclure tous les montants qui ont été l'objet d'annulation en rapport avec toute distribution susmentionnée.

Afin d'éviter tout doute:

Dans le cas où tout dividende, bonus ou autre distribution de capital, revenu ou profit est déclaré, payé ou fait ou tout rachat, repaiement ou retour sur capital ou sur capital d'emprunt (ou de tout autre titre concerné) est fait (si ou non conformément à la vente de tout ou en substance de toute l'activité ou les actifs de la Société), ou s'il y a une vente de quelques ou de toutes les Parts Sociales dans la Société, les produits d'un tel dividende ou d'une telle vente, seront distribués conformément à cet Article 5.

Soumis au respect de toute obligation existante sous la Loi, si l'un(e) ou tous/toutes les parts sociales ou titres représentant le capital social est/sont admise(s) ou si une autorisation est accordée par toute autorité sur lesdites parts sociales ou lesdits titres devant être admis ou négociés ou estimés sur tout marché d'investissement reconnu, les principes énoncés ci-dessus aux points (i) à (v) seront appliqués lors de la réalisation d'une telle cotation.

**Art. 6. Cession de parts sociales.** Si la Société compte au moins deux associés, la validité du transfert de parts sociales est soumise à l'approbation en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société. Sauf en cas de rachat et d'annulation de l'article 5 ou des rachats de l'article 7, une part sociale de chaque catégorie ne peut être cédée ou mise en gage qu'en relation avec les autres catégories d'actions détenues par ce cédant et à la même personne à qui ces autres catégories d'actions sont cédées ou mises en gage.

Sous réserve de la même exception à la Section 5 paragraphe 9, dans le cas d'un transfert d'une partie seulement des parts sociales d'un associé, l'associé doit transférer des parts sociales de chaque catégorie de parts sociales qu'il détient, de façon proportionnelle.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** L'acquisition et la cession par la Société de parts sociales qu'elle détient dans son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés suivant l'ordre décrit sous l'Article 5.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. L'assemblée générale des associés**

**Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 11. Vote.** Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par Part Sociale; lorsqu'une Part Sociale sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

### **Titre IV. Administration**

**Art. 12. Conseil de gérance.** La Société sera gérée par un Conseil de Gérance. Les gérants ne pourront être plus de cinq (5). Les gérants pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'assemblée générale des associés.

La majorité des membres du Conseil de Gérance doit toujours résider au Luxembourg. Toute nomination d'un Gérant en violation de ces présents statuts sera nulle.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il pourra également nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi les Gérants. Le président ne pourra pas voter une seconde fois ni ne bénéficiera d'un vote prépondérant. Il peut également choisir un(e) secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le président ou le président ad hoc nommé au cours de la réunion présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée générale ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, nommera par un vote à la majorité en nombre des membres présents ou représentés à cette réunion une autre personne parmi les gérants comme président pro tempore.

Le président ou deux membres du conseil de gérance peuvent convoquer les réunions du Conseil de Gérance. Les gérants seront convoqués à chaque réunion du Conseil de Gérance séparément.

Une convocation aux réunions du Conseil de Gérance ainsi que l'ordre du jour écrit et tous documents y relatifs appropriés pour étude par le Conseil de Gérance concernant les sujets à l'ordre du jour devront être adressés à tous les Gérants au moins 10 jours ouvrables avant la date fixée pour les réunions, sauf si en raison de la nature urgente du sujet en question il est dans l'intérêt de la Société qu'une réunion soit organisée avec un préavis plus court mais d'une durée raisonnable. Aucune décision ne sera prise lors d'un Conseil de Gérance si elle ne figure pas à l'ordre du jour de ce conseil, à moins que tous les Gérants soient présents et marquent leur accord à cette décision.

Il y aura au moins quatre réunions du Conseil par exercice social.

Les réunions du Conseil de Gérance devront être tenues au lieu, au jour et à l'heure spécifiés dans la convocation, à condition que toutes les réunions soient tenues au Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation si le Gérant exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou par e-mail adressé à tous les autres membres du Conseil de Gérance. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions qui se tiennent aux heures et lieux spécifiés dans un programme préalablement arrêté par une résolution du Conseil de Gérance. Toute réunion tenue en dehors du Grand Duché de Luxembourg sera nulle.

Chaque Gérant ou son représentant peut valablement participer à la réunion par conférence téléphonique ou toute autre forme de communication sous condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables de

s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. De tels moyens devront satisfaire aux caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion du Conseil, dont les délibérations devront se dérouler en direct et sans interruption. Une personne participant ainsi sera considérée comme présente en personne à la réunion et sera en conséquence comptabilisée pour le quorum et autorisée à voter.

Un Gérant qui n'est pas résident fiscal au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques ne pourra pas nommer une personne qui est résidente fiscale au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques comme son représentant.

Un Gérant, autre qu'un Gérant résidant fiscal au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques, peut être nommé comme représentant pour représenter un ou plusieurs de ses collègues, à condition néanmoins qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

Aucun Gérant ne peut participer par conférence téléphonique ou toute autre forme de communication à une réunion si le Gérant est physiquement présent au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs gérants est physiquement présent au Royaume-Uni ne pourra être considérée comme dûment convoquée et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une conférence téléphonique où la majorité des participants est physiquement présente au Grand Duché de Luxembourg est réputée avoir été tenue au Grand Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée par un représentant nommé selon les présents statuts.

Sous réserve des présents statuts, toutes les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance doivent être prises à la majorité des Gérants présents ou représentés et votant.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les décisions du Conseil de Gérance seront actées des procès-verbaux et signés par le président ou par deux Gérants ou par les membres du bureau de la réunion («bureau»). Toutes les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront être signés par le président ou par deux Gérants.

Aucune action prévue par les présents statuts ne peut être accomplie au Royaume-Uni, et les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale, à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil de Gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature unique de tout gérant ou par la signature unique de tout gérant unique, ou par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde pourra être distribué aux Associés par une résolution de l'assemblée générale des Associés, conformément aux dispositions suivantes.

Les Associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base de comptes préparés par le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve prévue par la loi, conformément aux dispositions suivantes.

Le compte de prime d'émission (qui, afin d'écarter tout doute, doit être alloué sur une base proportionnelle à chaque catégorie de Parts Sociales) peut être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés selon les dispositions suivantes. L'assemblée générale des Associés peut décider d'allouer toute somme du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le conseil de gérance et peuvent être payés aux lieux et heures déterminés par le gérant ou le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra pas être réclamé par le détenteur de la part sociale en question, sera perdu et devra revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés que la Société détient pour le compte de détenteurs de parts sociales.

**Art. 17.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

### Titre V. Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le résultat net de liquidation sera distribué aux Associés en conformité avec l'Article 5.

**Art. 19.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la Loi.

### 16. Annexes

Les documents suivant seront annexes au présent projet de scission:

1. Annexe I: Organigramme du groupe à la date de ce Projet de Scission;
2. Annexe II: Organigramme du groupe juste avant la proposition de scission partielle;
3. Annexe III: Structuration du groupe après la proposition de scission partielle;
4. Annexe IV: Comptes Intérimaires;
5. Annexe V: Comptes Envisagés;
6. Annexe VI: Prêts intergroupe de la Société opérant la Scission à la date de ce Projet de Scission et juste avant la scission.

#### Annex I

<ATT IMAGE>

#### Annex II

<ATT IMAGE>

#### Annex III

<ATT IMAGE>

#### Annex IV

*Interim accounts as at November 30, 2014*

*Balance sheet as at November 30, 2014  
(Denominated in Euro)*

	30/11/2014	31/12/2013
	EUR	EUR
<b>ASSETS</b>		
Fixed assets		
Financial fixed assets		
Shares in affiliated undertakings . . . . .	134 128 553,08	134 128 552,32
Current assets		
Debtors		
Amounts owed by affiliated undertakings		
becoming due and payable within one year . . . . .	110 560,23	454 193,11
becoming due and payable after more than one year . . . . .	35 323 300,37	-
Other receivables		
becoming due and payable within one year . . . . .	6 470,00	4 810,00
Cash at bank . . . . .	291 398,60	26 567,42
<b>Total Assets . . . . .</b>	<b>169 860 282,28</b>	<b>134 614 122,85</b>
<b>LIABILITIES</b>		
Capital and reserves		
Subscribed capital . . . . .	2 979 617,00	1 384 279,00
Share premium and similar premiums . . . . .	157 083 588,26	133 376 869,00
Profit or loss brought forward . . . . .	(287 268,33)	(176 234,83)
Profit of loss for the financial period / year . . . . .	353 124,80	(111 033,50)
	<u>160 129 061,73</u>	<u>134 473 879,67</u>
Non subordinated debts		



Trade creditors		
becoming due and payable within one year . . . . .	64 472,31	83 203,33
Amounts owed to affiliated undertakings		
becoming due and payable within one year . . . . .	52 204,66	52 050,04
Tax and social security debts		
Tax debts . . . . .	87 052,28	4 810,00
Social security debts . . . . .	59,22	59,31
Others creditors		
becoming due and payable within one year . . . . .	117,14	120,50
becoming due and payable after more than one year . . . . .	9 527 314,94	-
Total Liabilities . . . . .	169 860 282,28	134 614 122,85

*Profit and loss account for the financial year from January 1, 2014 to November 30, 2014  
(Denominated in Euro)*

	From 01/01/2014 to 30/11/2014 EUR	From 01/01/2013 to 31/12/2013 EUR
<b>CHARGES</b>		
Other external charges . . . . .	1 024 235,79	109 035,24
Staff costs		
Salaries and wages . . . . .	2 606,12	2 791,02
Social security on salaries and wages . . . . .	352,19	379,17
Other operating charges . . . . .	81 824,68	-
Value adjustments and fair value adjustments		
on financial current assets . . . . .	2 000,00	-
Interest and other financial charges		
other interest and similar financial charges . . . . .	2 840 321,47	55,78
Extraordinary charges . . . . .	-	30,40
Income tax . . . . .	-	3 210,00
Other taxes not included in the previous caption . . . . .	1 645,00	25,00
Profit for the financial period . . . . .	353 124,80	-
Total Charges . . . . .	4 306 110,05	115 526,61
<b>INCOME</b>		
Other interest and other financial income		
derived from affiliated undertakings . . . . .	4 090 130,90	4 193,11
other interest and similar financial income . . . . .	215 979,15	300,00
Loss for the financial year . . . . .	-	111 033,50
Total Income . . . . .	4 306 110,05	115 526,61

**Annex V**

*Interim accounts for the period from January 1, 2015 to January 14, 2015*

*Balance sheet as at January 14, 2015  
(Denominated in Euro)*

	14/01/2015 EUR	31/12/2014 EUR
<b>ASSETS</b>		
Fixed assets		
Financial fixed assets		
Shares in affiliated undertakings . . . . .	190 659 121,15	159 356 621,15
Current assets		
Debtors		
Amounts owed by affiliated undertakings		
becoming due and payable after more than one year . . . . .	10 941 271,99	10 858 285,70
Other receivables		

becoming due and payable within one year . . . . .	6 470,00	6 470,00
Cash at bank . . . . .	311 031,57	291 398,60
<b>Total Assets . . . . .</b>	<b>201 917 894,71</b>	<b>170 512 775,45</b>
<b>LIABILITIES</b>		
Capital and reserves		
Subscribed capital . . . . .	8 496 686,00	2 979 617,00
Share premium and similar premiums . . . . .	185 386 152,23	157 083 588,26
Profit or loss brought forward . . . . .	(1 396 517,29)	(287 268,33)
Profit of loss for the financial period / year . . . . .	(556 946,58)	(1 109 248,96)
	<u>191 929 374,36</u>	<u>158 666 687,97</u>
Non subordinated debts		
Trade creditors		
becoming due and payable within one year . . . . .	68 497,31	2 005 997,31
Amounts owed to affiliated undertakings		
becoming due and payable within one year . . . . .	54 704,66	52 204,66
Tax and social security debts		
Tax debts . . . . .	96 493,88	90 293,88
Social security debts . . . . .	120,40	120,40
Others creditors		
becoming due and payable within one year . . . . .	293,28	293,28
becoming due and payable after more than one year . . . . .	9 768 410,82	9 697 177,95
<b>Total Liabilities . . . . .</b>	<b>201 917 894,71</b>	<b>170 512 775,45</b>

*Profit and loss account for the financial year from January 1, 2015 to January 14, 2015  
(Denominated in Euro)*

	Du 01/01/2015 au 14/01/2015 EUR	Du 01/01/2014 au 31/12/2014 EUR
<b>CHARGES</b>		
Other external charges . . . . .	480 769,20	2 684 243,59
Staff costs		
Salaries and wages . . . . .	-	2 843,04
Social security on salaries and wages . . . . .	-	384,19
Other operating charges . . . . .	81 730,80	363 341,88
Value adjustments and fair value adjustments		
on financial current assets . . . . .	-	2 000,00
Interest and other financial charges		
other interest and similar financial charges . . . . .	71 232,87	3 010 184,48
Income tax . . . . .	-	3 210,00
Other taxes not included in the previous caption . . . . .	6 200,00	1 645,00
<b>Total Charges . . . . .</b>	<b>639 932,87</b>	<b>6 067 852,18</b>
<b>INCOME</b>		
Other interest and other financial income		
derived from affiliated undertakings . . . . .	82 986,29	4 954 505,92
other interest and similar financial income . . . . .	-	4 097,30
Loss for the financial period / year . . . . .	556 946,58	1 109 248,96
<b>Total Income . . . . .</b>	<b>639 932,87</b>	<b>6 067 852,18</b>

## Annex VI

### Loans

Date	Type	Amount	Accrued Interest as at December 31, 2014
18.04.2014	Intra-Group Loan . . . . .	9.500.000,00 EUR	1.687.160,96 EUR
03.06.2014	Intra-Group Loan . . . . .	5.500.000,00 EUR	798.837,33 EUR

29.07.2014	Intra-Group Loan	3.500.000,00 EUR	373.433,22 EUR
09.09.2014	Intra-Group Loan	3.500.000,00 EUR	257.789,38 EUR
25.09.2013	Intra-Group Loan	100.000,00 EUR	10.847,91 EUR
		<u>22.100.000,00 EUR</u>	<u>3.128.068,80 EUR</u>

Lender	Borrower	Interest period	Interest rate	Termination date
Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	Moventas Holdings OY	Drawdown date + 1 year and so forth	25,125%	On demand
Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	Moventas Holdings OY	Drawdown date + 1 year and so forth	25,125%	On demand
Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	Moventas Holdings OY	Drawdown date + 1 year and so forth	25,125%	On demand
Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	Moventas Holdings OY	Drawdown date + 1 year and so forth	25,125%	On demand
Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	Moventas Holdings OY	Drawdown date + 1 year and so forth	3,5%	On demand

Moventas Gears OY Ratio 0,611873621

	Loan 1	Interest 1	Loan 2	Interest 2
Payable to MVS	5 000 000	1 196 712	3 000 000	617 589
Pre-demerger				
Issue of new notes				
Wind Note	(3 059 368)		(1 835 621)	
IG Note	(1 940 632)		(1 164 379)	
IG interest note		(464 476)		(239 703)
Net position	0	732 237	0	377 886

MVS	Hillman	WSI	MS			
	Tranche 1	Interest	Tranche 1	Interest	Tranche 1	Interest
Payable to MVS	630 366	148 093	749 080	175 982	385 341	90 529
Pre-demerger						
Issue of new notes						
Wind Note	(385 704)		(458 342)		(235 780)	
IG Note	(244 662)		(290 738)		(149 561)	
IG interest note		(57 479)		(68 303)		(35 137)
Net position	0	90 614	0	107 679	0	55 392

MVS	68 Trust	CBC Fund III	Hillman			
	Tranche 1	Interest	Tranche 2	Interest	Tranche 2	Interest
Payable to MVS	118 713	27 889	3 116 500	721 491	114 859	23 129
Pre-demerger						
Issue of new notes						
Wind Note	(72 637)		(1 906 904)		(70 279)	
IG Note	(46 076)		(1 209 596)		(44 580)	
IG interest note		(10 825)		(280 030)		(8 977)
Net position	0	17 065	0	441 461	0	14 152

MVS	WSI	MS	68 Trust	CBC Fund III				
	Tranche 2	Interest	Tranche 2	Interest	Tranche 2	Interest		
Payable to MVS	136 412	27 469	231 205	46 874	21 553	4 340	2 495 970	502 613
Pre-demerger								
Issue of new notes								
Wind Note	(83 467)		(141 468)		(13 188)		(1 527 218)	
IG Note	(52 945)		(89 737)		(8 365)		(968 752)	
IG interest note		(10 662)	(18 193)		(1 685)			(195 077)
Net position	0	16 808	0	28 681	0	2 656	0	307 536

### Annexe I

<ATTIMAGE>

185612

**Annexe II**

<ATTIMAGE>

**Annexe III**

<ATTIMAGE>

**Annexe IV**

*Comptes intermédiaires au 30 Novembre 2014*

*Bilan au 30 Novembre 2014 (en euros)*

	30/11/2014	31/12/2013
	EUR	EUR
<b>ACTIF</b>		
Actif immobilisé		
Immobilisations financières		
Parts dans des entreprises liées . . . . .	134 128 553,08	134 128 552,32
Actif circulant		
Créances		
Créances sur des entreprises liées		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	110 560,23	454 193,11
dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	35 323 300,37	-
Autres créances		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	6 470,00	4 810,00
Avoirs en banques . . . . .	291 398,60	26 567,42
Total actif . . . . .	<u>169 860 282,28</u>	<u>134 614 122,85</u>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux propres		
Capital souscrit . . . . .	2 979 617,00	1 384 279,00
Primes d'émissions et primes assimilées . . . . .	157 083 588,26	133 376 869,00
Résultats reportés . . . . .	(287 268,33)	(176 234,83)
Résultat de la période / de l'exercice . . . . .	353 124,80	(111 033,50)
	<u>160 129 061,73</u>	<u>134 473 879,67</u>
Dettes non subordonnées		
Dettes sur achats et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	64 472,31	83 203,33
Dettes envers des entreprises liées		
dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	52 204,66	52 050,04
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
Dettes fiscales . . . . .	87 052,28	4 810,00
Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	59,22	59,31
Autres dettes		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	117,14	120,50
dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	9 527 314,94	-
Total passif . . . . .	<u>169 860 282,28</u>	<u>134 614 122,85</u>

*Compte de profits et pertes pour l'exercice social allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 novembre 2014  
(en Euro)*

	Du 01/01/2014 au 30/11/2014	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
	EUR	EUR
<b>CHARGES</b>		
Autres charges externes . . . . .	1 024 235,79	109 035,24
Frais de personnel		
Salaires et traitements . . . . .	2 606,12	2 791,02
Charges sociales couvrant les salaires et traitements . . . . .	352,19	379,17
Autres charges d'exploitation . . . . .	81 824,68	-

Corrections de valeur et ajustements de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant . . . . .	2 000,00	-
Intérêts et autres charges financières autres intérêts et charges . . . . .	2 840 321,47	55,78
Charges exceptionnelles . . . . .	-	30,40
Impôts sur le résultat . . . . .	-	3 210,00
Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus . . . . .	1 645,00	25,00
Profit de la période . . . . .	353 124,80	-
Total charges . . . . .	4 306 110,05	115 526,61
<b>PRODUITS</b>		
Autres intérêts et autres produits financiers provenant d'entreprises liées . . . . .	4 090 130,90	4 193,11
autres intérêts et produits financiers . . . . .	215 979,15	300,00
Perte de l'exercice . . . . .	-	111 033,50
Total produits . . . . .	4 306 110,05	115 526,61

### Annexe V

Comptes intermédiaires du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 9 janvier 2015

Bilan au 9 janvier 2015  
(Exprimé en Euro)

	09/01/2015 EUR	31/12/2014 EUR
<b>ACTIF</b>		
Actif immobilisé		
Immobilisations financières		
Parts dans des entreprises liées . . . . .	190 659 121,15	159 356 621,15
Actif circulant		
Créances		
Créances sur des entreprises liées		
dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	10 909 354,20	10 858 285,70
Autres créances		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	6 470,00	6 470,00
Avoirs en banques . . . . .	291 398,60	291 398,60
Total actif . . . . .	201 866 343,95	170 512 775,45
<b>PASSIF</b>		
Capitaux propres		
Capital souscrit . . . . .	8 496 686,00	2 979 617,00
Primes d'émissions et primes assimilées . . . . .	185 366 519,26	157 083 588,26
Résultats reportés . . . . .	(1 396 517,29)	(287 268,33)
Résultat de la période / de l'exercice . . . . .	(561 467,13)	(1 109 248,96)
	191 905 220,84	158 666 687,97
Dettes non subordonnées		
Dettes sur achats et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	68 497,31	2 005 997,31
Dettes envers des entreprises liées		
dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	54 704,66	52 204,66
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
Dettes fiscales . . . . .	96 493,88	90 293,88
Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	120,40	120,40
Autres dettes		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	293,28	293,28
dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	9 741 013,58	9 697 177,95
Total passif . . . . .	201 866 343,95	170 512 775,45

Compte de profits et pertes pour l'exercice social allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 9 janvier 2015  
(Exprimé en Euro)

	Du 01/01/2015 au 09/01/2015 EUR	Du 01/01/2014 au 31/12/2014 EUR
<b>CHARGES</b>		
Autres charges externes . . . . .	480 769,20	2 684 243,59
Frais de personnel		
Salaires et traitements . . . . .	-	2 843,04
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	-	384,19
Autres charges d'exploitation . . . . .	81 730,80	363 341,88
Corrections de valeur et ajustements de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant . . . . .	-	2 000,00
Intérêts et autres charges financières autres intérêts et charges . . . . .	43 835,63	3 010 184,48
Impôts sur le résultat . . . . .	-	3 210,00
Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus . . . . .	6 200,00	1 645,00
<b>Total charges . . . . .</b>	<b>612 535,63</b>	<b>6 067 852,18</b>
<b>PRODUITS</b>		
Autres intérêts et autres produits financiers provenant d'entreprises liées . . . . .	5 1068,50	4 954 505,92
autres intérêts et produits financiers . . . . .	-	4097,30
Perte de la période / de l'exercice . . . . .	561 467,13	1 109 248,96
<b>Total produits . . . . .</b>	<b>612 535,63</b>	<b>6 067 852,18</b>

### Annexe VI

#### Prêts

Date	Type	Montant	Intérêts courus au 31 décembre 2014
18.04.2014	Prêt intragroupe . . . . .	9.500.000,00 EUR	1.687.160,96 EUR
03.06.2014	Prêt intragroupe . . . . .	5.500.000,00 EUR	798.837,33 EUR
29.07.2014	Prêt intragroupe . . . . .	3.500.000,00 EUR	373.433,22 EUR
09.09.2014	Prêt intragroupe . . . . .	3.500.000,00 EUR	257.789,38 EUR
25.09.2013	Prêt intragroupe . . . . .	100.000,00 EUR	10.847,91 EUR
		<b>22.100.000,00 EUR</b>	<b>3.128.068,80 EUR</b>

Prêteur	Emprunteur	Payment des intérêts	Taux d'intérêt	Date de maturité
Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	Moventas Holdings OY	Payable avec le montant principal	25,125%	Sur demande
Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	Moventas Holdings OY	Payable avec le montant principal	25,125%	Sur demande
Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	Moventas Holdings OY	Payable avec le montant principal	25,125%	Sur demande
Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	Moventas Holdings OY	Payable avec le montant principal	25,125%	Sur demande
Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	Moventas Holdings OY	Payable avec le montant principal	3,5%	Sur demande

#### Analyse des Emprunts PIK- jusqu'au 14/01/2015

Moventas Gears OY	Ratio 0,611873621			
	Prêt 1	Intérêt 1	Prêt 2	Intérêt 2
Payable à MVS . . . . .	5 000 000	1 196 712	3 000 000	617 589
Avant Scission				
Emission de nouveaux emprunts				
Emprunts Wind . . . . .	(3 059 368)		(1 835 621)	
Emprunts IG . . . . .	(1 940 632)		(1 164 379)	

185615

Empunt avec intérêt d'IG . . . . .									
			(464 476)			(239 703)			
Position nette . . . . .		0	732 237		0	377 886			
MVS			Hillman			WSI			MS
			Tranche 1	Intérêt	Tranche 1	Intérêt	Tranche 1	Intérêt	
Payable à MVS . . . . .		630 366	148 093		749 080	175 982		385 341	90 529
Avant Scission									
Emission de nouveaux emprunts									
Emprunts Wind . . . . .		(385 704)			(458 342)			(235 780)	
Emprunts IG . . . . .		(244 662)			(290 738)			(149 561)	
Empunt avec intérêt d'IG . . . . .			(57 479)			(68 303)			(35 137)
Position nette . . . . .		0	90 614		0	107 679		0	55 392
MVS			68 Trust			CBC			Hillman
			Tranche 1	Intérêt	Tranche 1	Intérêt	Tranche 2	Intérêt	
Payable à MVS . . . . .		118 713	27 889		3 116 500	721 491		114 859	23 129
Avant Scission									
Emission de nouveaux emprunts									
Emprunts Wind . . . . .		(72 637)			(1 906 904)			(70 279)	
Emprunts IG . . . . .		(46 076)			(1 209 596)			(44 580)	
Empunt avec intérêt d'IG . . . . .			(10 825)			(280 030)			(8 977)
Position nette . . . . .		0	17 065		0	441 461		0	14 152
MVS			WSI			MS			68 Trust
			Tranche 2	Intérêt	Tranche 2	Intérêt	Tranche 2	Intérêt	CBC Fund III
Payable à MVS . . . . .		136 412	27 469		231 205	46 874		21 553	4 340
Avant Scission									
Emission de nouveaux emprunts									
Emprunts Wind . . . . .		(83 467)			(141 468)			(13 188)	(1 527 218)
Emprunts IG . . . . .		(52 945)			(89 737)			(8 365)	(968 752)
Empunt avec intérêt d'IG . . . . .			(10 662)		(18 193)			(1 685)	(195 077)
Position nette . . . . .		0	16 808		0	28 681		0	2 656
									0
									307 536

Référence de publication: 2014197662/1520.

(140220161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

**Ulderich S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.175.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 novembre 2014*

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président. CUSTOM S.A. est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

ULDERICH S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014190743/17.

(140212374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**AAGE V. Jensen Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.138.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

AAGE V. Jensen Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager A

Référence de publication: 2014189949/14.

(140212299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Acraf International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 75.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour: ACRAF INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014189952/14.

(140211753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Agriconsult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7590 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 novembre 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014189958/12.

(140211424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Alaskan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.091.

Les comptes annuels pour la période du 18 juin 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014189932/12.

(140212354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---